



Séparation / vente immobilière / don manuel

Par **Elodie**, le **15/10/2009** à **14:13**

Bonjour,

Pour financer l'achat d'un appartement avec mon ex-petit ami, mes parents m'ont fait un don (déclaré) de 23 000 €, et nous avons ensuite soucrit un emprunt en commun de 100 000 € pour financer le reste de l'appartement.

Nous avons fait apparaître cela dans l'acte notarié et j'obtenais donc une part de 60 % et lui 40 %. (pas de pacs ni mariage à la date d'achat et de vente)

Aujourd'hui nous sommes séparés depuis 1 an et demi, et venons de vendre l'appartement pour 110 000 €.

Nous devons rembourser 91 000 € à la banque.

Selon le calcul du notaire, mon ex devrait récupérer 7 000 € et moi 11 000 € environ !! Monex est prêt à me "laisser" la part lui revenant, donc j'aurai 18 000 €.

Mais ne suis-je pas en droit de réclamer le don dans sa totalité ? Et ensuite nous divisons par 2 les frais restant à payer à la banque, soit 2 500 € chacun ?

Nous avons convenu comme accord (verbal) qu'il occupe le logement et qu'il paye les charges en contre-partie, ainsi je ne lui réclamais pas d'indemnités de loyer.

Si je veux récupérer mon apport entièrement, il menace de me réclamer les charges de copropriété (pas les charges locatives) que j'aurai du payer avec lui.

Il me reproche aussi le fait de l'avoir quitté, et d'être donc à l'origine de tout cela. Peux-t-il invoqué un préjudice moral ?? (il a été suivi par des psychologues pour dépression)

Si je donne l'accord au notaire de procéder à notre accord entre mon ex et moi (à savoir que je prends les 18 000 € restant et accepte de perdre 5 000 de mon apport, alors que lui ne perd rien de plus), pourrais-je ensuite tenter un recours pour récupérer l'apport dans sa totalité ?

Merci d'avance pour votre réponse rapide, c'est assez urgent !!